Département

COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS

de la Moselle

~=~~ Extrait du procès-verbal des

Arrondissement

de THIONVILLE **délibérations du Conseil Municipal**

~~=~~ Nombre de conseillers élus: 15

Séance du 4 avril 2023

en fonctions:

15

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents: 10

 $\underline{Membres\ pr\'esents}: MM\ LUCAS\ Fernand,\ CONSTANT\ Thomas,\ Adjoints$

Mme SIMON Geneviève, Mme WOJCIECHOWSKI Sylviane,

, M HENTZEN Didier, M DUBREUIL Cédric,

M HARO Frank, M SCHMIT Pierre, Mmes ARAUJO DA SILVA Christel

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: MM MANSION Yves, Mme BESNARD Estelle, Mme

CLANCHET Cécile, M ZINS Clément, Mme SONTAG Fabienne

Convocation du 28/03/2023

Secrétaire de séance : CONSTANT Thomas

1. Compte administratif « général » exercice 2022

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur CONSTANT Thomas examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « général » pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat

fait apparaître un excédent de 99493.08

En section d'investissement, le résultat

fait apparaître un déficit de <u>-12585.27</u> **Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 86907.81**

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 Budget « Général »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de 86907.81

Décide d'affecter le résultat comme suit

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	103366.59
Virement à la section d'investissement	89143.96
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	99493.08
DEFICIT	/
A) EXCEDENT AU 31.12.2022	99493.08
Affectation obligatoire	
à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	/
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte	12585.27
1068)	
Solde disponible	
affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	/
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)	86907.81
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	/
pour	
B) DEFICIT AU 31.12.2022	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

Compte administratif budget « eau » exercice 2022

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur CONSTANT Thomas, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Eau » pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat

fait apparaître un excédent de 66647.85

En section d'investissement, le résultat

fait apparaître un excédent de 37016.18 103664.03

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 Budget «eau »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

• un excédent de fonctionnement de 66647.85

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	63483.24
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	3164.61
DEFICIT	
B) EXCEDENT AU 31.12.2022	66647.85
Affectation obligatoire	
à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	/
Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte	0
1068)	

Solde disponible	
affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	/
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)	66647.85
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	/
pour	
B) DEFICIT AU 31.12.2022	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

5. Compte administratif « assainissement » exercice 2022

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur CONSTANT Thomas, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Assainissement » pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat

fait apparaître un excédent de 57597.74 €

En section d'investissement, le résultat

fait apparaître un excédent de $\underline{48969.60}$ $\underline{\epsilon}$

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 106567.34 €

6. Aide Sociale- demande financière

Après avoir examiné la demande d'aide financière concernant Madame RIM Isabelle domiciliée dans la Commune, 28 route du vin, le Conseil Municipal vote à 9 voix pour et une voix contre pour une participation financière de 150,- € pour des bons alimentaire.

7. Aide Sociale- demande financière

Après avoir examiné la demande d'aide financière concernant Madame WEINSBERG Nathalie domiciliée dans la Commune, 15 rue de la Treille, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une participation financière de 150,- € pour des bons alimentaire.

8. Aide Sociale- demande financière

Après avoir examiné la demande d'aide financière concernant Madame STEICHEN Valérie domiciliée dans la Commune, 17 rue de la Treille, le Conseil Municipal vote à 9 voix pour et une voix contre pour une participation financière de 150,- € pour des bons alimentaire.

9. Demande de subventions

Le Conseil Municipal examine et alloue à l'unanimité les subventions suivantes :

- o Une subvention de 800,-€ au profit de l'Association autour de l'Orgue à CONTZ-LES-BAINS
- o Une subvention de 300,-€ au profit des restaurants et relais du cœur
- o Une subvention de 250,-€ au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Val Sierckois
- o Une subvention de 70,- € au profit de l'association « La croix bleue »
- o Une subvention100,-€ au profit de l'Association d'anciens combattants de SIERCK-LES-BAINS
- o Une subvention de 50,-€ au profit de l'Association « Le Souvenir Français » section CATTENOM

10. Suppression du poste adjoint technique territorial contrat 16h00 hebdomadaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 11/10/2022 créant l'emploi d'adjoint technique territorial à une durée hebdomadaire de 18 heures hebdomadaire.

Vu l'avis du Comité technique rendu le 18/11/2022

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide:

Article 1

la suppression, à compter du 19 /11/2022 d'un emploi permanent à temps complet ou non complet (16 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial,

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

Pour copie conforme, CONTZ-LES-BAINS, le 4 avril 2023 Le Maire, Yves LICHT